



DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2022

DECLARATION DE PERFORMANCES EXTRA-FINANCIERE 2022.....	1
1. Modèle d'affaires	2
1.1. Activité et produits	2
1.2. Processus	2
2. Politique RSE & Les valeurs du groupe	3
3. Identification des Risques pour mieux les maîtriser	5
4. Nos principaux risques et objectifs à atteindre.....	5
4.1 Risques environnementaux	6
4.2. Risques Sociaux	9
4.3. Risques, de corruption et de non-respect des Droits de l'Homme	13
4.4. Risque fiscal	15
4.5. Risques non intégrés à la DPEF.....	15



1. MODELE D’AFFAIRES

1.1. ACTIVITE ET PRODUITS

Le Bélier est un groupe mondial de fonderie spécialisé dans la fabrication de composants moulés en aluminium participant à l’allègement et à la réduction d’émission de CO₂ pour les marchés automobile et aéronautique. Le Groupe dispose d’une offre complète allant du design des produits, des outillages, du prototype jusqu’à la pièce usinée, en passant par la fonderie.

Le Groupe intervient dans le marché du freinage, où il fournit des maîtres cylindres et des étriers de frein en aluminium qui sont des pièces de sécurité. Le second domaine d’activité est celui de l’admission d’air moteur, où Le Bélier fournit notamment le corps de turbo partie froide en aluminium. Le Bélier intervient

également dans la fourniture de pièces de Châssis et structure.

Compte tenu de la nécessité d’allègement des véhicules et de réduction d’émissions polluantes, les constructeurs doivent répondre, en particulier en Europe à des procédures d’homologation plus rigoureuses depuis septembre 2018. Tout ceci concourt au développement des matériaux plus légers, dont l’aluminium.

Les programmes attribués (commandes ouvertes) en grande série automobile se traduisent par des engagements pluriannuels de 4 à 7 ans, liés le plus souvent à la durée de vie des plateformes véhicules.

1.2. PROCESSUS

Les activités industrielles du Groupe suivent le processus suivant :

- Co-design des produits avec les équipementiers de Rang 1 afin de garantir la faisabilité des produits à réaliser en fonderie d’aluminium ;
- Design des produits pour les pièces de Châssis/Structure pour certains constructeurs. Dans ce cas, le Groupe est responsable de la conception du produit et en particulier de sa résistance mécanique.

Le Bélier a la particularité de concevoir et produire les outillages spécifiques de fonderie. Ces outillages sont utilisés pour la fabrication des produits dans nos différentes unités de production.

Afin de réaliser les produits, le Groupe utilise la technique de la gravité qui autorise un bon compromis entre les caractéristiques

techniques recherchées et le coût. La technologie de la gravité est parfaitement adaptée à nos typologies de produits et aux tailles de série automobile. Le Groupe possède 8 fonderies où ce processus est installé, dans chacun de ces pays : France, Hongrie, Serbie, Chine, Mexique.

Le Groupe possède également le savoir-faire de la technologie dite basse pression qui permet de réaliser des pièces à caractéristiques mécaniques supérieures ou des pièces plus allégées. Ce qui représente un atout dans les pièces de Châssis et Structure où la recherche d’allègement est encore plus significative.

Les unités de production sont globalement spécialisées par produits afin de viser une performance la plus optimum en limitant la dispersion des ressources. De plus, le Groupe peut être amené à usiner les produits quand les clients le requièrent.



1.3. CONTEXTE 2022

2022 marque un tournant dans la stratégie RSE du groupe Le Bélier avec l'élaboration de nouvelles politiques soutenant l'ambition de Développement Durable du Groupe. Dans cette optique, Le Bélier a notamment défini un plan d'actions afin de réduire les émissions de CO2 Scope 1 et Scope 2.

La production de 2022 est restée stable par rapport à 2021 sans toutefois retrouver le niveau de 2019.

2. POLITIQUE RSE & LES VALEURS DU GROUPE

Conscient de sa responsabilité sociétale en tant qu'entreprise, Le Bélier a déterminé et mis en œuvre une politique claire en la matière. La dernière actualisation des politiques RSE du groupe date de 2022.

Ces différentes politiques ont toutes été supportées par la direction générale. En 2022, la direction a décliné pour la première fois ces ambitions de développement durable dans sa politique.

Fin 2021, Le Bélier a réalisé un bilan complet de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en appliquant la méthodologie du GREENHOUSE GAS PROTOCOL pour les années 2018 à 2020. Le Bélier s'est également engagé en Juillet 2022 auprès de l'initiative Science Based Targets pour 1.5°C. Le Bélier s'engage effectivement à réduire de 50,4% les émissions SCOPE 1 et 2 en absolu d'ici 2030 par rapport à 2018 ainsi qu'à réduire ces émissions SCOPE 3 de 60% par tonne produite sur la même période.



WE ARE SUSTAINABLE

With more than 60 years of expertise, Le Bélier has been developing industrial and technical solutions for Automotive and Aeronautic market that enabled the Group to become a major actor for aluminium lightweighting solutions.



Our **Sustainability Ambition** is constructed around pillars such as ethic and social concerns, responsible sourcing, climate and environment protection, safety and occupational health for our employees.



Le Bélier is a customer-focused company and its strategy is to be a **green company**; this will enable Le Bélier to be considered as a preferable supplier for lightweighting solutions.



Lowering **Green House gases** emissions drives our strategic axis **Be Green** to contribute to **tackle climate change**.



Other axes of our **Sustainability Ambition** are based on The United Nations Sustainable Development Goals (SDGs).

All our policies, code of conduct and values support Le Bélier **Sustainability Ambition**.

Le Bélier Sustainability Ambition - May 2022

Yann CHEN
Chief Executive Officer

Be All Responsible
Be Safety-Oriented
Be Environment Committed
Be Customer-Focused
Be Cyber-Protected

Ces différents éléments constituent un socle sur lequel le Groupe s'appuie afin de renforcer progressivement sa politique RSE.



3. IDENTIFICATION DES RISQUES POUR MIEUX LES MAITRISER

Une mise à jour des risques, de leur criticité et des solutions de réduction d'impact est réalisée chaque année et validée par la Direction Générale.

Les domaines ciblés par cette cartographie sont les suivants :

- opérationnels et industriels ;
- stratégiques ;
- techniques et qualité ;
- achats et approvisionnements ;
- système d'information ;
- ressources humaines ;
- commerciaux ;
- financiers.

La méthode employée a consisté à faire l'inventaire par chaque membre du Comité de Direction des risques connus, à mesurer leur criticité et à rechercher des solutions pour limiter leur impact.

La criticité du risque est calculée par le produit des 3 facteurs suivants :

- gravité ;
- probabilité d'occurrence ;
- difficulté de détection préalable.

Chaque facteur est évalué sur une échelle de 1 à 3. L'indice de criticité est le produit des facteurs. Sa valeur se situera donc sur une échelle croissante allant de 1 à 27.

Les risques en relation avec la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) en ont été extraits et figurent au nombre de 4. Ces risques, ainsi que les objectifs que Le Bélier s'est assigné pour y palier sont décrits dans les paragraphes suivants.

4. NOS PRINCIPAUX RISQUES ET OBJECTIFS A ATTEINDRE

Les principaux risques identifiés au sein de Le Bélier sont regroupés autour de 3 thématiques distinctes. A chaque domaine de risque identifié un ou plusieurs objectifs clairs sont associés.

Domaines	Risques	Objectifs
Environnemental	Changement climatique	Participer à la transition écologique en réduisant ses émissions de CO2 ainsi qu'en proposant des matériaux plus légers à ses clients
	Pollution industrielle	Assurer une gestion responsable des déchets
Social	Accidents au travail	Garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs
	Rotation des effectifs	Conserver les talents et renforcer l'attractivité de l'entreprise
Droit de l'Homme et Corruption	Droits de l'Homme	Garantir le respect des droits de l'Homme
	Corruption	Prévenir et lutter contre la corruption



Analyse des principaux enjeux Extra-Financiers

	Risques extra-financiers	Enjeux associés	Politique et objectifs	
We are environment committed	Risque de l'impact environnemental du groupe Le Bélier, notamment en matière d'émission de CO2	- Emission de gaz à effet de serre - Gestion des déchets	- Proposer des solutions d'allègement pour les véhicules - Politique environnementale « We are environment committed » - Réduire de moitié nos émissions de gaz à effet de serre en absolu d'ici à 2030 sur SCOPE 1 et 2 par rapport à 2018 et réduire ses émissions SCOPE 3 de 60% par tonne produite sur la même période - Contribuer à la limiter le réchauffement de la planète à 1.5°C engagement SBTi	
We are safety oriented	Risques liés à la santé et à la sécurité au travail	- Accidents - Conditions de travail	- Méthode spécifique ODA (Observer, Dialoguer, Agir) - Plan de parrainage-sécurité avec membre de CODIR élargi	
			Objectif KPI	2023
Taux de fréquence des accidents du travail	<4			
We are all responsible	Risques liés aux ressources humaines, au dialogue social et particulièrement à la rotation des effectifs	- Conserver les talents - Attractivité de l'entreprise - Développement et évolution des salariés	- Dialogue social et projets sociétaux - Développement de la formation professionnelle - Amélioration des processus de recrutement - Promouvoir la diversité	
			Objectif KPI	2023
	Nombre d'heures de formation par personne	27H		
	Risques de corruption et de violation des droits humains	- Corruption - Droits humains	Code éthique et de conduite contre les risques de corruption	
Objectif KPI			2023	
Nombre d'alertes	0			

4.1 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

4.1.1 Définition du Risque / Enjeu

Depuis 2007, conscient de ses responsabilités vis à vis de l'environnement (utilisation d'eau, consommation énergétique, émissions de CO₂, déchets industriels), le Groupe a choisi le respect de l'environnement comme l'une de ses valeurs

fondamentales : la politique environnementale, datée du 16 mars 2007, réactualisée en 2022, a été déployée dans tous les sites, permettant ainsi de prévenir les pollutions, respecter la réglementation,



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022

et de mettre en place tous les moyens nécessaires à la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un Système de Management Environnemental, selon la

norme ISO 14001. L'ensemble des sites industriels sont certifiés selon cette norme hormis les nouvelles entités qui seront certifiées lorsque la production pièces sera stabilisée.

4.1.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre

4.1.3.1. Politique Générale

Le Groupe veille à allouer les ressources humaines et financières nécessaires à la prévention des pollutions et des risques environnementaux.

Sur chaque site, un responsable environnement veille sur le terrain à la préservation de l'environnement. Il bénéficie si nécessaire de l'appui du responsable environnement du Groupe,

Des reportings périodiques sont réalisés, concernant notamment la gestion des déchets, la conformité réglementaire et tous les événements notables concernant l'environnement.

Des actions de formation et de sensibilisation sont menées sur chaque site, notamment dans le cadre du système de management environnemental, telles

que par exemple le tri des déchets et les économies d'énergie, et en particulier le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre filiales sur l'efficacité énergétique

Par ailleurs, chaque année des ressources financières sont attribuées à chaque site pour les problématiques environnementales notamment par l'optimisation permanente des dépenses énergétiques.

Nos implantations ont un impact limité sur l'utilisation du sol. De plus, pour chaque nouvelle construction, les impacts de l'implantation sur l'utilisation des sols sont pris en compte.

4.1.3.2. Pollution et gestion des déchets

Chaque site veille à la prévention et à la réduction des impacts sur l'environnement : le stockage des produits dangereux et des déchets dangereux est géré conformément aux exigences réglementaires de chaque pays. Les eaux industrielles sont soit traitées en interne soit stockées et traitées par des entreprises extérieures spécialisées.

Les rejets atmosphériques sont gérés conformément aux exigences réglementaires de chaque pays.

L'aluminium utilisé comme matière première est propre sans mélange à des matières organiques (huile et graisse), diminuant ainsi considérablement l'éventualité de rejets polluants lors de la fusion. Nos copeaux d'usinage sont revendus à des prestataires extérieurs pour les valoriser en matière première dans tous les sites à l'exception du site de Kikinda en Serbie. En effet une partie des copeaux d'usinage y sont nettoyés puis refondus depuis mars 2019, le reste étant revendu. Les postes de grenaillage et de sablage sont équipés de système d'aspiration et de dépoussiérage. Les fours de fusion, les installations de régénération thermique ainsi que les chaudières sont équipées de cheminées permettant de canaliser et diffuser les émissions gazeuses.

Par ailleurs, pour tout nouveau bâtiment et toute nouvelle installation, l'impact sur l'environnement est pris en compte dès la phase de conception.

Les déchets sont gérés, évacués et suivis selon la réglementation en vigueur dans chaque pays. Chaque filiale cherche à réduire à la source la génération de ses déchets et réalise un tri sélectif au niveau des ateliers. Les filières d'élimination retenues sont prioritairement celles qui permettent la valorisation, comme pour les déchets d'aluminium (crasses et copeaux), les cartons, les palettes, le verre, ...

Le tonnage de déchets d'aluminium (crasses et copeaux) est de 6 524 tonnes en 2022 contre 6 363 tonnes en 2021 valorisé à 100 % en interne ou en externe, ce qui reste stable.

Les sites de production de pièces noyautées régénèrent une grande part de leurs sables en circuit interne par des installations de régénération thermique, ce qui permet de limiter la quantité de déchets de sables évacués en enfouissement contrôlé. Les rebuts de fabrication font l'objet d'un recyclage matière en fusion.

4.1.3.3. Utilisation durable des ressources

4.1.3.3.1. L'Eau



Les process utilisés dans nos sites industriels sont peu consommateurs d'eau. Les principales utilisations sont : le refroidissement des pièces après moulage, la préparation d'émulsions huileuses (huiles de coupe solubles) ou de poteyage, le lavage des pièces usinées, le rinçage de pièces au ressuage, les bacs de traitement thermique, ou encore le lavage des sols.

Des actions sont mises en place systématiquement pour réduire les consommations d'eau en privilégiant Consommation d'eau par activité :

les circuits fermés : refroidissement des moules et des pièces, avec utilisation de groupes froids conformes à la réglementation.

Les consommations d'eau sont suivies mensuellement, permettant d'en mesurer l'évolution et de détecter d'éventuelles fuites.

	Sites de Fonderie (en m3/t)	Sites d'usinage (en m3/1000 pièces)
2021	1.73	1.22
2022	2.02	1.22

Des plans d'actions de réduction de consommation d'eau ont été mis en place notamment sur les sites de fonderie (étanchéité, amélioration des systèmes de refroidissement).

4.1.3.3.2. Les Matières Premières

La matière première utilisée est l'aluminium, dont la consommation est suivie mensuellement.

Les process industriels sont améliorés au quotidien afin de :

- Diminuer le pourcentage des rebuts,

- Diminuer la perte au feu industrielle (=perte de masse due à la fusion d'un matériau + déchets d'aluminium)
- Et optimiser la mise au mille (=quantité de matière première nécessaire à l'obtention de 1000 kg de produit final) sans altérer la qualité des produits livrés au client.

4.1.3.3.3. L'Energie

Les sites de production utilisent du gaz (gaz naturel sur tous les sites de fonderie hormis un site en Chine qui s'approvisionne en propane) pour la fusion de l'aluminium, le chauffage des moules et parfois le traitement thermique.

Ils consomment de l'électricité pour maintenir l'aluminium liquide—dans des fours, pour le traitement thermique des pièces, pour la production d'air comprimé, ainsi que pour les machines d'usinage et de lavage des pièces.

Chaque site suit les consommations détaillées de gaz et d'électricité de l'ensemble de ses installations. Ces consommations sont monitorées par le Groupe

En 2022 nous observons une amélioration de nos consommations énergétique en kWh/T sur nos sites de fonderie de 1% et de 14.3% sur nos sites d'usinage.

Consommation énergétique par activité :

	Sites de Fonderie (en kWh/T)	Sites d'usinage (en kWh/1000 pièces)
2021	4 652	2 476
2022	4 605	2 123

4.1.3.3.4. Emissions de gaz à effet de serre



Fin 2021, Le Bélier a réalisé un bilan complet de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en appliquant la méthodologie du GREENHOUSE GAS PROTOCOL pour les années 2018 à 2020. Le Bélier s'est également engagé en Juillet 2022 auprès de l'initiative Science Based Targets pour 1.5°C. Le Bélier s'engage effectivement à réduire de 50,4% les émissions SCOPE 1 et 2 en

absolu d'ici 2030 par rapport à 2018 ainsi qu'à réduire ces émissions SCOPE 3 de 60% par tonne produite sur la même période.

L'année de référence pour le calcul de ses objectifs de réduction est 2018. La répartition des émissions de CO₂e pour 2018 est la suivante :

Scope 1	5%
Scope 2	6%
Scope 3	89%

Le Scope 1 représente toutes les émissions directes liées à la combustion de gaz (four de fusion, chauffage des moules, chauffages au gaz, véhicules de l'entreprise y compris chariots). Le Scope 2 concerne les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (air comprimé, fours de maintien, traitement thermique, ...). Dans le Scope 3 on retrouve les émissions indirectes avec notamment l'achat des matières premières.

Les émissions directes liées à la consommation de gaz et de propane s'élèvent pour le Groupe à 38707 t CO₂e, dont 2 031 tCO₂e due à la combustion de propane. Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité des usines représentent quant à elles 44 219 tCO₂e. Les émissions totales directes et indirectes s'élèvent ainsi pour le Groupe à 82 926 tCO₂e.

	2021	2022
tCO ₂ Electricité	47 389	44 219
tCO ₂ Gaz	38 764	38 707
dont tCO ₂ Propane	2 296	2 031
Total Direct et Indirect	86 152	82 296

Le Bélier calcule ses émissions de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol) et les émissions liées à l'électricité sont calculés selon les deux méthodologies préconisées : location-based et marked-based. Le Bélier a choisi de suivre ses émissions selon la méthodologie marked-based à compter de 2021. Les pièces fabriquées sur un continent sont destinées en priorité au marché local, limitant ainsi les émissions dues au transport.

Les déplacements professionnels sont limités, privilégiant le recours à la vidéoconférence.

Dans les domaines de la conception produit, Le Bélier recherche des solutions d'allègement des pièces produites pour ses clients automobiles et aéronautiques, contribuant ainsi à la réduction de consommation de carburant et d'émission de CO₂.

4.2. RISQUES SOCIAUX



4.2.1. Risques Sociaux : accident du travail

4.2.1.1. Définition du Risque / Enjeu

La sécurité du personnel est une priorité et une valeur du Groupe.

La nature même de nos activités qui s'exercent dans un environnement chaud, bruyant et possiblement

poussiéreux nécessite l'amélioration constante des conditions de travail en particulier pour les ouvriers de nos fonderies. Un suivi médical, avec l'intervention d'une médecine du travail spécifique, est réalisé dans le cadre des obligations et processus propres à chaque pays.



4.2.1.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :

Partout dans le Groupe, le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire et soumis à des procédures de remise de ceux-ci ; le non-respect de ces consignes élémentaires de sécurité peut être sanctionné.

En matière de maladies professionnelles, la répétition de certaines tâches conduit à des états classifiés en France en TMS (troubles musculosquelettiques). L'installation de systèmes et de processus automatisés vient diminuer ces risques.

Ainsi et par exemple, l'automatisation de la coulée de l'aluminium, du sciage des pièces sur certains équipements, concourent à cette diminution des risques.

Depuis 2011, un axe de travail spécifique aux accidents du travail a été mis en place : au travers du Plan d'amélioration continue (Mars+), des plans d'actions liés à la sécurité sont revus par les membres du CODIR. Cet axe de travail s'accompagne d'un objectif de réduction du taux de fréquence de nos accidents du travail au niveau du Groupe.

Cette amélioration est rendue possible grâce à des actions globales mises en œuvre sur différentes thématiques dont les deux principales sont :

- ≥ La mise en œuvre d'une formation spécifique avec la méthode ODA (Observer, Dialoguer, Agir) qui permet une identification des risques rapide et encourage le traitement du risque immédiat.
- ≥ La mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires partagés entre les usines afin de :
 - Définir des actions communes ;
 - Echanger sur les solutions ;
 - Mutualiser, en se répartissant les projets et en les déployant ensuite.

Le taux de fréquence est défini par la formule :

$[(\text{Nombre d'accidents avec arrêt} > 24\text{h}) / \text{Nombre d'heures travaillées} \times 1\,000\,000]^1$.

TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

	TOTAL
2021	3.5
2022	2.9

La baisse de ce taux est liée à l'implication du management et des salariés autour de la sécurité en accord avec la politique « we are safety-oriented ». Ces engagements sur la sécurité se matérialisent par la certification ISO 45 001 de 3 de nos sites, 3 qui seront certifiés en 2023 avec un déploiement pour la totalité de nos sites d'ici 5 ans.

L'objectif pour l'année suivante est d'atteindre un taux de fréquence inférieur ou égal à 4.

¹ En 2022 nous choisissons de nous aligner sur la méthodologie du secteur et de calculer un taux de fréquence à la place de l'indice de fréquence calculé jusqu'alors.



4.2.2. Risques Sociaux : Rotation

4.2.2.1. Explication du Risque / Enjeu

Notre ambition est de permettre aux hommes et aux femmes qui composent Le Bélier de trouver une motivation constante dans l'accomplissement des activités dont ils ont la charge, de créer un cadre favorable à l'épanouissement des talents de chacun et d'offrir des perspectives réalistes d'évolution.

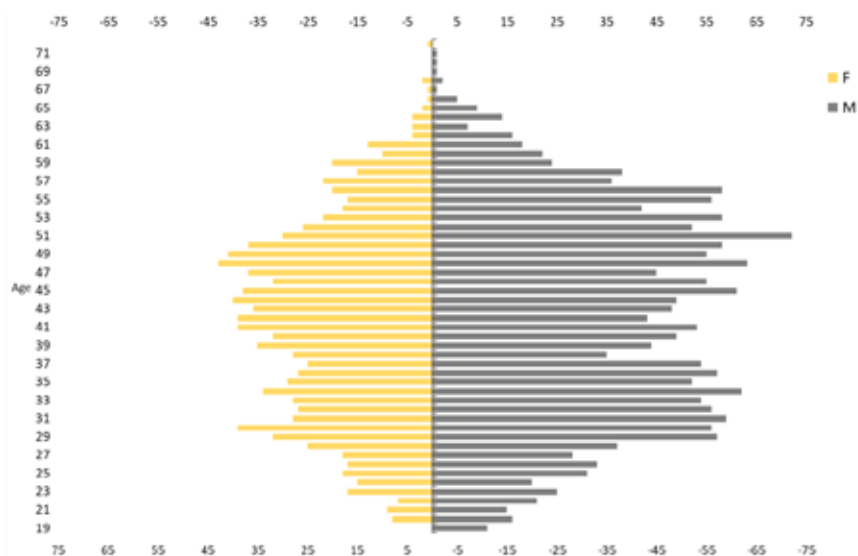
Notre management s'appuie sur cinq valeurs qui sont la Responsabilité, l'Innovation, l'Echange, la

Transparence et le Respect de la Sécurité et de l'Environnement.

L'ensemble de l'effectif total inscrit au 31/12/2022 est de 3 047 personnes, dont 36% de femmes

La connaissance des éléments permet d'anticiper des nécessités de renouvellement des effectifs dû au vieillissement naturel, d'équilibrage des effectifs H/F, de mesures sociales notamment pour les séniors.

PYRAMIDE DES ÂGES DU PERSONNEL DU GROUPE LE BELIER AU 31 DECEMBRE 2022 (M/F)



4.2.2.2. Politique RSE

La politique RSE est présentée dans son intégralité dans le paragraphe 3.1/ Politique RSE & Les valeurs du groupe

4.2.2.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :

La stratégie RH de Le Bélier a été développée en prenant en compte la problématique de turn-over et de rétention comme une priorité essentielle.

Afin de retenir et d'attirer les divers collaborateurs couvrant les besoins de l'organisation, de nouveaux programmes RH sont déployés.

Ces outils et programmes RH seront standardisés sur l'ensemble des sites, la problématique de rétention étant commune à la quasi-totalité des pays où le groupe est implanté. Ils se réclament d'une utilisation simple et abordable par tous.

Les principaux axes stratégiques cités ci-après s'accompagnent de plans opérationnels permettant une mesure effective des résultats :

1/ Améliorer les processus de recrutement et l'image employeur de Le Bélier

2/ Développer la formation professionnelle et créer les bases d'une culture du feedback

En 2022, une école de fonderie est créée sur le site Le Bélier Ajka.

3/ Préparer l'avenir, créer un plan de succession et dynamiser la mobilité interne

4/ Améliorer le positionnement de l'entreprise sur des marchés de l'emploi en forte tension

5/ Promouvoir la diversité (recrutements de personnel handicapé et/ou sollicitation de Centres d'Aide par le Travail (CAT))

6/ Développer des process RH efficaces : digitalisation, standardisation (mise en place d'accords collectifs si besoin) ;



7/ A l'échelle locale, mettre en œuvre des projets sociétaux.

L'efficacité de ces axes stratégiques se mesurent au travers des différents indicateurs ci-dessous :

| NOMBRE D'ENTREE / SORTIE

		2021	2022
	2022		
	TOTAL		
Entrées	1 211		
Sorties	1 033		
TOTAL Flux	178		

Les flux d'entrée et de sortie du personnel sont fortement impactés par l'évolution de la production.

| FORMATION SUR 2021 ET 2022 (Heures formation / Moyenne effectifs disponibles)

	2021	2022
Heures de formation	41 394	82 877
Heures de formation /personne	13.78	28.83

En 2022 le nombre d'heures de formation par personne a progressé de 108.9%. Après un recul des formations en 2021 du au COVID. L'objectif pour l'année suivante est de réaliser un nombre d'heure de formation par personne de 27.5 en moyenne, équivalent à 2019.

4.2.3. Enjeux culturels et sportifs

4.2.3.1. Explication du Risque / Enjeu

Conformément à la loi 2022-296 du 2 mars 2022, le groupe Le Bélier tient compte des enjeux culturels et sportifs dans la détermination des orientations de l'activité de l'entreprise. La politique « Bien-être » définit un

cadre afin d'inciter et d'aider tous les travailleurs à utiliser les ressources à leur disposition pour améliorer leur propre bien-être physique et mental.

4.2.3.2. Politique RSE

Ainsi le groupe Le Bélier encourage les pratiques physiques et sportives de ses collaborateurs. Sur les sites, les équipes dirigeantes et Ressources Humaines locales mènent des campagnes de

sensibilisation à la santé physique et mentale et offrent des conseils bien-être aux employés par l'intermédiaire de spécialistes, sur des sujets divers de santé.

4.2.4.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :

Ainsi le groupe Le Bélier propose à ses employés des activités bien-être telles que des séances d'ostéopathie.

4.3. RISQUES, DE CORRUPTION ET DE NON-RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

4.3.1. Définition du Risque / Enjeu

Implanté internationalement et présent sur plusieurs continents, le groupe Le Bélier peut être exposé à des risques significatifs notamment juridiques et réputationnels en cas de violation de son code de conduite anti-corruption ou de manquement à la loi.

4.3.2. Politique anti-corruption (code éthique et de conduite)

La lutte contre la corruption devient un élément essentiel de la modernisation de la vie économique, c'est pourquoi le Groupe Le Bélier s'est engagé dans un programme de détection et



de prévention d'éventuelles infractions, comme le trafic d'influence et la corruption.

*C'est dans ce cadre que le Groupe a réalisé un « **Code éthique et de conduite contre les risques de corruption** » afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de corruption et d'accompagner nos collaborateurs dans la conduite de leurs activités au quotidien.*

Le Béliér souhaite que chaque collaborateur, quelle que soit sa position hiérarchique, quelle que soit sa fonction, quel que soit le pays dans lequel il travaille, s'engage à se conformer à ce code.

Ce code de conduite définit et illustre les différents types de comportements à proscrire. Il est important pour chacun, de préserver la réputation et l'image de la société en agissant de façon éthique. Le respect de ces valeurs contribue à la notoriété positive du Groupe et à sa performance.

Aller à l'encontre des dispositions de ce code pourra avoir des conséquences lourdes pour Le Groupe et pourra donc être sanctionné par des mesures disciplinaires. Au travers de ce code, nous nous engageons à conduire nos activités de manière honorable, avec équité et honnêteté.

La mise en place de ce « *Code éthique et de conduite contre les risques de corruption* » s'accompagne notamment des politiques et procédures dédiées comme :

- Politique / procédure pour protéger les « lanceurs d'alertes »
- Politique « cadeaux et invitations » pour encadrer ces pratiques
- Procédure « déclaration de conflit d'intérêts » pour clarifier d'éventuelles situations
- La définition d'une politique « Responsabilité des Fournisseurs » visant à interdire toute forme de corruption ainsi que s'assurer de la préservation des droits de l'homme et éviter toute forme de discrimination.



4.3.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :



La mise en place de la politique générale notamment en application de la loi SAPIN II, favorisant la lutte contre la corruption a été accompagnée de la mise en œuvre de mesures concrètes :

- ≥ Une implication régulière au plus haut niveau de l'entreprise afin d'établir une cartographie précise et actualisée des risques de corruption au niveau du Groupe.
- ≥ La mise en place d'un « **Code d'éthique et de conduite contre le risque de corruption** » diffusé progressivement sur tous les sites depuis juin 2018.
- ≥ Elaboration d'un planning de formation : Une présentation adaptée du dispositif auprès des fonctions identifiées comme « exposées » au risque de corruption. Des présentations au niveau du Comité de Direction Groupe ainsi que les « Comités de Pilotages » en usine.
- ≥ Mise en place d'une procédure visant à organiser et protéger tout lanceur d'alerte ainsi que clarifier les potentiels conflits d'intérêts.
- ≥ Une actualisation continue des contrats de travail ainsi que des règlements intérieurs afin de pouvoir sanctionner les comportements prohibés.

4.4. RISQUE FISCAL

Le Groupe a toujours adopté une politique fiscale cohérente, transparente et raisonnable visant à garantir les intérêts des actionnaires tout en s'inscrivant dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise. Le Groupe adopte donc un comportement consistant, non

seulement à respecter la législation, mais aussi à apporter une juste contribution aux pays dans lesquels il exerce son activité.

Par ailleurs, le Groupe n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale.

4.5. RISQUES NON INTEGRES A LA DPEF

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, de l'alimentation responsable, équitable et durable, ainsi que du respect du

bien-être animal ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.



Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la
déclaration consolidée de performance extra-financière

EY & Associés



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0)1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après l'« Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : les émissions de CO₂ liées à l'amont de la production et à l'usage des produits (Scope 3) ne sont pas communiquées.



Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.



Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier 2023 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions administrative et financière, ressources humaines, santé et sécurité, achats et environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du même code ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (émissions de gaz à effet de serre), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Dalian (Chine) et Lushun (Chine) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 15 % et 16 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (15 % des consommations d'énergie et 16 % des effectifs) ;



- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 22 mars 2023

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Le taux de fréquence des accidents de travail. Les effectifs. Les heures de formation (nombre d'heures par effectif).	L'emploi (rétention). La santé et la sécurité (actions de prévention). Les actions de formation.
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Le nombre de filiales certifiées ISO 14001. La consommation de gaz et d'électricité des sites de fonderie (kWh/t). La consommation de gaz et d'électricité des sites d'usinage (kWh/1.000 pièces). La consommation d'eau des sites de fonderie (m³/t). La consommation d'eau des sites d'usinage (m³/1.000 pièces). Les déchets d'aluminium (t) et la part valorisée. Les émissions directes liées à la consommation de gaz et de propane (tCO₂e). Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité des usines (tCO₂e).	Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique (certifications, moyens). L'économie circulaire (matières premières, énergie). La gestion de l'eau. Le changement climatique.
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
N/A	Les actions en faveur des droits de l'homme (collaborateurs et fournisseurs). Les actions engagées pour prévenir la corruption.

